

Lyon

Une nouvelle menace d'expulsion plane sur Kélé, Guinéen sans papier

Alors que l'Obligation de quitter le territoire français (OQTF) a été suspendue par le tribunal, Keletigui Sylla, surnommé Kélé, va devoir se présenter devant une commission pour obtenir un titre de séjour. Ses soutiens s'inquiètent que la décision de la préfecture ne soit déjà défavorable.

Depuis plus de dix ans, Keletigui Sylla, dit Kélé vit en France et adopte, d'après ceux qui le connaissent et le soutiennent, « une attitude exemplaire » dans son parcours d'intégration.

« J'envisage de répondre défavorablement à votre demande de titre de séjour »

Ancien mineur isolé arrivé en France en 2014, à l'âge de 14 ans, le Guinéen, a depuis activement participé à la vie locale, s'investissant dans des projets associatifs, en étant comédien, en publiant un recueil de poésie ou encore en obtenant un BTS en 2023. À 24 ans, il a tissé des liens solides avec la France, s'est construit un parcours professionnel, social et culturel.

Malgré ce parcours, sa situation administrative reste incertaine. Sans titre de séjour, il se



Toujours en attente de régularisation depuis 2014, Keletigui Sylla, dit Kélé, est menacé d'expulsion, malgré son parcours exemplaire pour s'intégrer. Photo Fournie Par Le Comité de S

retrouve en situation irrégulière. En décembre 2024, après plusieurs années marquées par des démarches difficiles en vue d'obtenir des papiers et l'épée de Damoclès d'une obligation à quitter le territoire (OQTF), le tribunal administratif a suspendu cette mesure. Il a ordonné à la préfecture du Rhône de ré-examiner sa demande de titre dans un délai de quatre mois et de lui délivrer une Autorisation provisoire de séjour (APS) sous 15 jours. De quoi respirer un peu... Pas vraiment.

Et pour cause. À ce jour, Kélé n'a toujours pas été convoqué

pour recevoir son APS, affirme son collectif de soutien. En revanche, il a été convoqué devant la commission du titre de séjour pour le 6 février, préalable à une potentielle nouvelle OQTF. La convocation laisse peu de place au doute : « Par ce courrier je vous informe que j'envisage de répondre défavorablement à votre demande de titre de séjour », écrit ainsi la préfète.

D'après ceux qui l'accompagnent, « Ce sont toujours les mêmes motifs de refus concernant son identité malgré son passeport, et les actes d'état ci-

vil, pourtant authentifiés par la Guinée que Kélé a présentés. On remet en doute aussi ses dix ans de présence en France et l'administration réclame la preuve de ses premiers mois passés à la rue. »

« Nous le soutiendrons jusqu'au bout ! »

Une situation révoltante, estimant le collectif de soutien à Kélé et le collectif jeunes RESF 69 qui ont publié un communiqué commun critiquant la gestion du dossier. Selon eux, la préfecture ne respecte qu'une partie des injonctions du tribunal administratif et tarde indûment l'application de la loi. Citant en exemple la préfecture de la Somme, qui a régularisé une situation similaire, ils appellent les autorités du Rhône à faire de même. « Kélé doit être régularisé sans attendre ! Nous le soutiendrons jusqu'au bout ! »

La convocation de Kélé devant la commission du titre représente une échéance importante dans son combat face à l'administration. Cette audience permettra de déterminer si sa demande de régularisation sera acceptée ou si une nouvelle OQTF sera prononcée.

● De notre correspondant Thibault Delpérié

Lyon 1^{er} • Le feu de compteur se propage

Gros moyens engagés, ce vendredi 17 janvier vers 14 h 30, pour combattre un incendie qui s'est déclaré dans un immeuble situé 9 rue Chavanne. Le feu est parti du compteur électrique d'un appartement au septième et dernier étage. Il s'est ensuite propagé à la toiture, dont une partie brûlait à l'arrivée des pompiers. Cinq personnes ont été évacuées, on ne déplore aucune victime. Le feu a été circonscrit, mais vers 16 heures, les pompiers se trouvaient encore sur place pour assurer l'extinction totale du feu. La circulation a été coupée pendant l'intervention.

Lyon 5^e • Soupçonné de vol, il mord un policier

Un individu d'une vingtaine d'années, actuellement incarcéré à Corbas pour des cambriolages, a été extrait de prison lundi 13 janvier, pour être entendu sur des faits similaires, et sa garde à vue a été mouvementée. Ses empreintes avaient été relevées en février 2023 après une tentative de vol par effraction dans un cabinet médical du Point-du-Jour, mais le jeune homme est longtemps resté introuvable. Placé en garde à vue, il s'est montré violent, mordant un policier chargé de sa surveillance et proférant des insultes.

Caluire-et-Cuire

Ayoub, le sans-abri de la rue de Margnolles expulsé et dirigé vers une tente du 7^e arrondissement de Lyon

Après avoir dormi pendant quatre nuits sur le trottoir et deux autres dans l'allée de cette résidence située 5 bis rue de Margnolles, un jeune sans-abri a été expulsé par la police et placé, temporairement, dans un centre d'accueil du 7^e arrondissement. Récit.

Ayoub, un jeune Guinéen de 22 ans, venu d'Italie, a séjourné durant quatre nuits, sur le trottoir, devant l'entrée d'un immeuble situé au 5 bis rue de Margnolles, avant qu'une habitante de la résidence, Myriam, choquée de voir une personne dormir dans la rue par ces températures polaires, ne prenne l'initiative de lui proposer de s'installer dans l'al-

lée pour se protéger du froid.

Des habitants de l'immeuble se sont mobilisés, d'autres s'insurgent

« J'étais vraiment bouleversée par ce jeune homme qui était, par ce temps glacial, couché dehors, avoue, encore très émue, Myriam. Je lui ai dit de rentrer pour se mettre au chaud. J'ai affiché un mot dans l'allée, pour prévenir les autres résidents et leur expliquer la situation. J'ai commencé à chercher une solution d'hébergement plus durable. Des habitants de l'immeuble se sont mobilisés pour lui apporter des couvertures et des vêtements chauds. Nous lui avons même pris un rendez-vous avec un

médecin. Ayoub est muni d'un titre de séjour italien, pays qu'il a quitté, apparemment à pied, pour venir en France. »

Mais, cet accueil temporaire, n'a pas été du goût de tout le monde.

« Notre régie a reçu des appels d'habitants considérant la présence de cette personne, dans les locaux de la résidence, comme problématique en termes de sécurité », ajoute Myriam. Après deux nuits passées dans l'allée, la police est intervenue pour déloger l'intrus, mais des résidents se sont opposés à son expulsion. « Par la suite, nous avons reçu un mail de la régie indiquant que pour des questions de sécurité, cette personne devait quitter les lieux car des habitants ont clairement

manifesté leur inquiétude. Au final, ce matin (jeudi 16 janvier), la police est revenue et, à mon retour vers 13 heures, Ayoub avait disparu. Nous n'avons aucune nouvelle de l'endroit où il pourrait se trouver. Je suis effarée, comment peut-on mettre quelqu'un dehors par ce froid », se désole Myriam.

Contactée par nos soins, la régie Cyria qui gère la résidence a indiqué, qu'à leur demande, face à cette situation préoccupante, notamment en termes de sécurité, la police est intervenue, ce jeudi matin pour expulser la personne. « Une solution d'hébergement pour les prochaines 48 heures a été trouvée », assure la régie. Aux dernières nouvelles fournies par Myriam, Ayoub aurait été retrouvé. « Il serait re-



Le jeune sans-abri a séjourné devant cette allée de la rue de Margnolles, à Caluire. Photo Sylvain Pialot

tourné dans la rue. Mais, avec des bénévoles du Secours catholique nous allons l'accompagner dans des tentes du 7^e arrondissement où une place lui a été attribuée. »

● De notre correspondant Sylvain Pialot